



## COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie  
77450 TRILBARDOU

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2022 À 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quatorze octobre deux mil vingt-deux en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire jeudi 20 octobre deux mil vingt-deux à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Romuald JALA, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Romuald JALA, M. Philippe FORESTIER, M. Hakim BENTOLBA, M. Xavier BAYLE, Mme Corinne DALISSIER, Mr Rodolphe DAUVIN, Mme Brigitte FORESTIER, Alexandre GUISSSE, Mme Patricia GUISSSE, Mme Marie-Anne JUMEAU, M. Antoine JUMEAU,

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Matthieu FOURNY, M. Etienne PROFFIT, M. Richard ROBLIN,  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** (art. L 2121-15) : Mme Marie-Anne JUMEAU

#### NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE : 14  
PRÉSENTS : 11  
EXCUSES : 3  
ABSENTS :

VOTANTS : 11

#### ORDRE DU JOUR

N° ORDRE	N° DE DÉLIBÉRATION	POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
1	-	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022
2	DM 2022-02	Décision modificative n°2

Le conseil communal débute à 20h00.

#### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022**

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil Municipal : il est adopté à l'unanimité. Il est signé par Monsieur le maire et la secrétaire de séance. Il sera affiché et publié sur le site internet de la mairie.

#### **2- Décision modificative n°2**

Un emprunt de 650000 € a été contracté le 29 avril 2020 auprès du crédit agricole pour réaliser les travaux de l'école Simone Debeaupuis.  
La durée du prêt est de 36 mois, le taux d'intérêt variable était de 0.88%.  
Le crédit agricole nous a annoncé une augmentation conséquente du taux d'intérêt.  
Par conséquent, vu que nous avons les fonds nécessaires, il est décidé un remboursement du prêt au plus tôt.

Le budget des intérêts d'emprunt ne prenait pas en compte cette augmentation et est donc insuffisant  
Il convient donc de procéder aux réajustements des comptes comme suit :

Compte 66111 -Charges financières, Intérêts d'emprunt : 1 420.00 €  
Compte 65888 - Autres charges de gestion courantes, Autres : -1 420.00 €

**Délibération :**

**Le Conseil Municipal décide d'accepter cette Décision Modificative**

**CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 0 voix, POUR : 11 voix**

La séance est levée à 20h36

